



Partiel à la faculté de droit.

Par **marc13**, le **30/01/2009** à **03:59**

Madame,Monsieur;
Je suis actuellement étudiant en Licence en faculté de droit.
Je vous expose les faits :
Mardi, j'avais deux examens. L'un à 9h jusqu'à 10h, l'autre à 11h jusqu'à 12h.
Aux alentours de 8h, j'ai eu une crise de spasmophilie. Je n'ai pas pu aller à l'examen de 9h, mais aux alentours de 10h15 je n'avais plus de vertiges ni de vomissements, ce qui fait que j'ai décidé tant bien que mal d'aller à la seconde épreuve qui a lieu à 11h . Sur le chemin, je vais dans un cabinet médical et le médecin me prescrit du stesam et des médicaments pour la douleur au niveau du ventre et me fait un certificat médical de repos pendant 2 jours. Je n'ai jamais manqué un seul partiel ou examen de ma vie, à l'exception de celui de 9h. Les 2 jours d'arrêts sont inutiles puisque je suis assez "vivant" pour me rendre à mon examen de 11h. J'y vais. Je le passe.
Le lendemain je me rends à la scolarité afin de leur raconter mon problème de spasmophilie. La secrétaire m'invite à rédiger sur papier mon histoire et je lui donne le certificat médical. Je demande de pouvoir être inscrit à la session d'examens prévue pour ceux qui n'ont pas assisté à la première. Il ne s'agit en aucun cas d'une session de rattrapage, ce genre de session ayant été supprimé.
Elle me dit que ma demande ne sera pas acceptée car je n'ai pas eu d'accident, et que je ne suis pas allé dans un hôpital.
Je ne sais plus quoi faire, rater mon année à cause d'une absence en partiel, justifiée pourtant eu égard le certificat médical, à cause d'une crise de spasmophilie qui peut toucher n'importe qui à n'importe quel moment..
Pourriez vous m'indiquer clairement les recours contre ce rejet qui me paraît totalement injustifié. (= si j'étais allé à l'hôpital, ma demande aurait été acceptée, pourtant il suffit de franchir la porte des Urgences pour avoir un certificat de passage, donc je ne vois pas en quoi cela est plus probant qu'un certificat médical délivré par un médecin lambda. Je ne suis pas allé aux urgences pour plusieurs raisons: Impossibilité de me déplacer si je ne suis pas allé aux partielles ce n'est pas pour aller à pied à un hôpital qui se situe à 1h de marche en ayant mes symptômes!, puis je ne vais jamais à l'hôpital lorsque je fais une crise ça ne sert à rien la seule méthode est d'attendre, et enfin, si j'étais allé à l'hôpital quand je me sentais mieux, je n'aurais pas pu aller à la seconde épreuve

!!)rn rnJe vous remercie pour vos réponses, c'est assez urgent.